



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril de l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2018 a été voté le 04/04/2018 par le conseil municipal (8 voix pour et 1 voix contre). Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases de la réunion préparatoire du conseil municipal du 07/03/2018. Il a été établi avec la volonté :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du Département, de la Région, de l'État et éventuellement de l'Europe, chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget présenté. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées aux titres des prestations fournies à la population locale et aux touristes (entrées à l'église souterraine, ventes de brochures, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions. Pour l'année 2018, les recettes prévisionnelles d'élèvent à **1 051 900,00 euros** (avec la reprise de l'excédent de l'année passée).

Les principales recettes :

- les impôts locaux : 171 000,00 €
- les dotations versées par l'État : 44 500,00 €
- les recettes encaissées au titre des produits des services : 321 431,37 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des charges de personnel, de l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, de l'entretien de la voirie, des achats de matières premières et fournitures, des prestations de services effectuées, des subventions versées aux associations des intérêts des emprunts, le virement à la section d'investissement, les provisions et les amortissements des biens, ...

Pour l'année 2018, elles sont estimées à **931 300,00 euros**.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Chap.	Libellé	Propositions	Chap.	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	152 609,34 €	002	Excédent antérieur reporté	426 179,28 €
012	Charges de personnel	336 050,00 €	013	Atténuation de charges	4 000,00 €
014	Reversement de fiscalité	13 000,00 €	70	Produits des services	285 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	100 642,96 €	73	Impôts et taxes	187 000,00 €
66	Charges financières	4 411,10 €	74	Dotations et participations	116 568,00 €
67	Charges exceptionnelles	3 200,00 €	75	Autres produits de gestion courante	28 000,00 €
68	Dotations provisions	50 000,00 €		Produits exceptionnels	1 565,72 €
022	Dépenses imprévues	1 038,27 €	76		
Total dépenses réelles de fonctionnement		660 951,67 €	Total recettes réelles de fonctionnement		1 048 813,00 €
023	Virement à la section d'investissement	239 848,30 €			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 500,03 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre section	3 087,00 €
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		270 348,33 €	Total recettes d'ordre de fonctionnement		3 087,00 €
TOTAL DÉPENSES		931 300,00 €	TOTAL RECETTES		1 051 900,00 €
MONTANT DU SURÉQUILIBRE					120 600,00 €

c) La fiscalité

Taxes	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	14,37 %	14,02 %	14,02%
Foncier bâti	32,28 %	31,47 %	30,63%
Foncier non bâti	65,37 %	63,78 %	63,78%

Comme en 2017, le conseil municipal, à l'unanimité, a souhaité baisser la pression fiscale en diminuant le taux de la Taxe "Foncier Bâti" et en stabilisant le produit attendu à 171 000,00 € (identique à l'an passé).

d) Les dotations de l'État

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), versée par l'État, est en constante diminution :

2013	2014	2015	2016	2017	2018
83 052,00 €	78 238,00 €	65 855,00 €	52 404,00 €	45 611,00 €	44 823,00 €

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

AR PREFECTURE

016-211600200-20180522-MS_001_2018-BF
Reçu le 22/05/2018

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune. Il s'agit notamment des acquisitions de matériel informatique, d'achat de matériel amenés à servir pendant plusieurs années, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (subventions relatives aux aménagements paysagers de la rue Barbecane et de la rue Saint-Jean, l'étude complémentaire pour l'A.V.A.P., la réfection de la voirie, ...)

b) une vue d'ensemble de la section d'investissementLes dépenses :

Chap.	Libellé	Restes à réaliser 2017	Propositions 2018
001	Déficit d'investissement reporté		80 909,79 €
	Opération d'équipement 301 (Informatique)		3 000,00 €
	Opération d'équipement 358 (Fonds de concours voirie CDC)		1 500,00 €
	Opération d'équipement 417 (Conf. Église souterraine)		250 000,00 €
	Opération d'équipement 420 (Tableau Vierge à l'Enfant)		15 000,00 €
	Opération d'équipement 431 (Renvlmt EP Rte Ribérac)		23 000,00 €
	Opération d'équipement 434 (AVAP)		6 000,00 €
	Opération d'équipement 438 (Ad'AP)		26 000,00 €
	Opération d'équipement 440 (Signalisation)		5 000,00 €
	Opération d'équipement 445 (Murs enceinte cimetièrè)	14 030,00 €	0,00 €
	Opération d'équipement 448 (Réflexion sécurisation Rues et Routes Départementales)		12 000,00 €
	Opération d'équipement 449 (Couverture Cabinet Médical)	4 000,00 €	0,00 €
	Opération d'équipement 450 (Aménagements paysagers Rue Barbecane)	263 711,88 €	0,00 €
	Opération d'équipement 451 (Atelier municipal : portail et goudronnage)		5 000,00 €
	Opération d'équipement 453 (Accueil entrée Église souterraine)		5 000,00 €
	Opération d'équipement 455 (Mur soutènement Cne/Cianna)	5 500,00 €	
	Opération d'équipement 456 (Réorganisation du cimetière : réaffectation des concessions)		5 000,00 €
	Opération d'équipement 457 (Acquisition DONNELLY-WILFORD)		42 000,00 €
	Opération d'équipement 458 (Aménagement paysager Rue Saint-Jean)		300 000,00 €
	Opération d'équipement 459 (Chemin du Tourniquet)		5 000,00 €
	Opération d'équipement 460 (Sacristie Église Saint-Jacques)		4 400,00 €
	Opération d'équipement 461 (Étude réhabilitation bâtiment DONNELLY et Lavoir – architecte du patrimoine)		15 000,00 €
	Opération d'équipement 462 (Voirie : entrées parking Nord et parking Pré Lacoste)		2 700,00 €
16	Emprunts		25 016,90 €
020	Dépenses imprévues		1 044,43 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		3 087,00 €
	TOTAL DÉPENSES	287 241,88 €	835 658,12 €
	TOTAL DÉPENSES CUMULÉES		1 122 900,00 €

AR PREFECTURE

016-211600200-20180522-MS_001_2018-BF
Reçu le 22/05/2018**Les recettes :**

Chap.	Libellé	Restes à réaliser 2017	Propositions 2018
021	Virement de la section de fonctionnement		239 848,30 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		30 500,03 €
10222	FCTVA (récupération partie TVA sur investissements 2017)		20 000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé		238 642,33 €
1321	Subventions État	1 617,25 €	95 450,00 €
1322	Subventions Région		37 500,00 €
1323	Subventions Département	38 180,00 €	125 950,00 €
1328	Enveloppe parlementaire	1 900,00 €	
1341	Dotations d'équipement des territoires ruraux : DETR (État)	87 812,09 €	118 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés		87 500,00 €
TOTAL DÉPENSES		129 509,34 €	993 390,66 €
TOTAL DÉPENSES CUMULÉES			1 122 900,00 €

III. Les données synthétiques du budget - Récapitulation**a) Les budgets****Budget Principal**

Dépenses de la section de fonctionnement	931 300,00 €
Recettes de la section de fonctionnement	1 051 900,00 €

Dépenses de la section d'investissement	1 122 900,00 €
Recettes de la section d'investissement	1 122 900,00 €

Budget annexe "Base de Loisirs"

Dépenses de la section de fonctionnement	150 300,00 €
Recettes de la section de fonctionnement	150 300,00 €

Dépenses de la section d'investissement	76 950,00 €
Recettes de la section d'investissement	76 950,00 €

Budget annexe "Assainissement"

Dépenses de la section d'exploitation	130 500,00 €
Recettes de la section d'exploitation	210 500,00 €

Dépenses de la section d'investissement	83 100,00 €
Recettes de la section d'investissement	83 100,00 €

Budget annexe "Bâtiment d'Accueil Touristique"

Dépenses de la section de fonctionnement	16 285,00 €
Recettes de la section de fonctionnement	16 285,00 €

Dépenses de la section d'investissement	14 100,00 €
Recettes de la section d'investissement	14 100,00 €

Budget annexe "C.C.A.S."

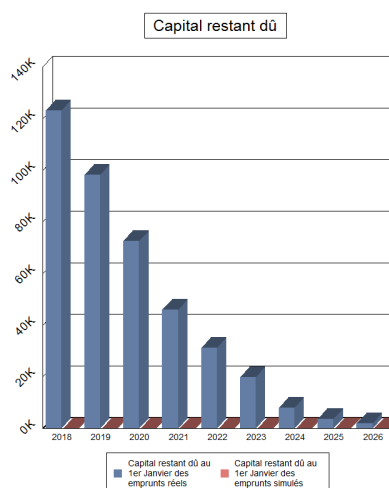
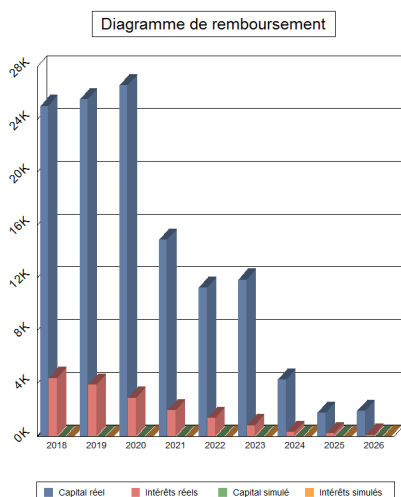
Dépenses de la section de fonctionnement	3 554,00 €
Recettes de la section de fonctionnement	3 554,00 €

b) Les principaux ratios

Informations financières - ratios		Valeurs prévisionnelles 2017	Valeurs prévisionnelles 2018
	Population totale (colonne h du recensement INSEE)	413	403
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 644,38 €	1 640,08 €
2	Produit des impositions directes/population	414,04 €	424,32 €
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 515,20 €	1 545,00 €
4	Dépenses d'équipement brut/population	1 854,80 €	2 513,26 €
5	Encours de dette/population	356,64 €	305,57 €
6	DGF/population	133,17 €	135,24 €
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	52,05 %	50,84 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	112,38 %	110,17 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	122,41 %	162,67%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	23,54%	19,78 %

c) État de la Dette

Exercice	Capital restant du	Annuité	Intérêts	Capital
2018	123 146,39 €	29 428,00 €	4 411,10 €	25 016,90 €
2019	98 129,49 €	29 461,72 €	3 916,56 €	25 545,16 €
2020	72 584,33 €	29 496,11 €	2 912,33 €	26 583,78 €
2021	46 000,55 €	16 856,52 €	1 968,05 €	14 888,47 €
2022	31 112,08 €	12 667,50 €	1 399,49 €	11 268,01 €
2023	19 844,07 €	12 703,93 €	836,10 €	11 867,83 €
2024	7 976,24 €	4 641,51 €	339,92 €	4 301,59 €
2025	3 674,65 €	1 979,91 €	213,13 €	1 766,78 €
2026	1 907,87 €	2 018,53 €	110,66 €	1 907,87 €



AR PREFECTURE

016-211600200-20180522-MS_001_2018-BF
Reçu le 22/05/2018

d) **Les effectifs de la collectivité :**

Agents titulaires :

1. Service Administratif :

- 1 attaché territorial (temps complet),
- 1 adjoint territorial administratif principal de 2^e classe (temps complet),
- 1 adjoint technique territorial (temps non complet 12,5/35°).

2. Service Culturel :

- 2 adjoints territoriaux du patrimoine principaux de 2^{ème} classe (1 temps complet et 1 temps non complet 22,5/35°).

3. Service Technique :

- 2 adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe (temps complet).

Agents non-titulaires :

1. Service Technique :

- 1 adjoint technique territorial (placier marché de plein vent – temps non complet : 1,10/35°),
- 2 agents d'entretien des espaces en contrat "Emploi d'Avenir" (temps complet).

Le Maire,



Jacques MERCIER